

procureur ou du secrétaire, devant l'hostel de ville, en faisant la monstre et chevauchée de sa bande, que luy et sa dicte bande seront bons et loyaux au Roy, nostre dit seigneur, et à la dicte ville; aussi qu'il et sa bande s'assembleront et iront en armes, avec leurs colovrines, toutes et quantes fois sera nécessaire, ès lieux qu'il leur sera dit, mandé et commandé par les conseillers, pour la garde, deffence et affaires de la dicte ville. »

Cette cérémonie se terminait toujours par une collation, que le consulat faisait servir aux couleuvriniers devant l'Hôtel-de-Ville, et dont le pain, le jambon et le vin formaient invariablement tout le menu. En outre, comme nous l'avons indiqué plus haut, il était délivré au roi de la couleuvrine une somme de dix livres tournois pour acheter de la vaisselle d'étain, qui devait être partagée en quatre prix francs, tirés dans le courant de l'année. Plus tard, cette somme s'éleva à soixante livres et le nombre des prix fut porté à douze.

Nous venons de dire quelle était la nature des privilèges réservés au roi des couleuvriniers ou *arquebusiers* (dorénavant nous leur conserverons cette dernière appellation, que les perfectionnements successifs introduits dans la fabrication des armes à feu portatives rendit bientôt générale). Quelle que fût l'importance de ces franchises, celles-ci perdaient une grande partie de leur valeur aux yeux des membres de la confrérie, la plupart « artisans et gens de mestier, » lesquels ne payant que peu ou point de gabelle, ne tiraient aucun profit réel des avantages qu'on leur offrait en perspective, et se voyaient moins bien traités que ceux de leurs compagnons (les hôteliers et taverniers, par exemple), qui, ayant plus particulièrement à compter avec le fisc, usaient pleinement de leurs préro-

(l'orthographe et les variations de ce mot), avait lieu communément un dimanche du mois de mai.